

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Dévarim - 'Hazon



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Dévarim - 'Hazon

« C'est par le mérite de la Emouna qu'ils seront délivrés » : renforcer sa Emouna particulièrement durant ces jours-ci

Nos Sages enseignent (Chabbat 119b) : "Jérusalem ne fut détruite qu'à cause de la disparition des gens de Emouna, comme il est dit : « Sillonnez les rues de Jérusalem et voyez, de grâce, recherchez dans ses rues si vous trouvez un homme qui accomplit la justice, qui recherche la foi, et Je lui pardonnerai. » (Jérémie 5,1)" Dans cet enseignement, la Guemara inclut aussi que ce défaut d'Emouna fut la cause qui amena la destruction du Beth Hamikdache et de Jérusalem. Dès lors, **il est certain qu'un renforcement de notre Emouna sera une raison de hâter la reconstruction du Beth Hamikdache et la délivrance finale ! Puisse-t-elle survenir de nos jours !**

C'est ce que disent 'Haza'l (Tan'houma Béchala'h, 10) : "Les exils sont amenés à se finir uniquement par le mérite de la Emouna, comme il est dit (Chir Hachirim 4, 8) : אתי מלבנון כלה : [« Tu viendras du Liban, fiancée, (lorsque) vous viendrez du Liban, tu contempleras ta Emouna¹ depuis la montagne »], et encore (Hochéa 2, 22) : וארשתיד לי באמונה : [« Je te fiancerai à Moi par la Emouna »]."

Bien qu'avoir la Emouna soit un devoir valable en tout temps et en toute circonstance, la période dans laquelle nous nous trouvons est propice pour la renforcer. En effet, nous y espérons et prions davantage pour la consolation de Tsion, de Jérusalem et pour la reconstruction de Beth Hamiksache. Et **"par le mérite de la Emouna, ils seront délivrés"** (Yalkout Chimoni Hochéa §519).

Tout cela ne concerne pas seulement la délivrance collective, mais aussi la délivrance individuelle : grâce à ce renforcement de Emouna, l'homme sort de son exil et est délivré, comme l'écrit le Toledote Yaakov Yossef au nom du Baal Chem Tov : **"Si à chaque pas qu'il accomplit, dans le domaine matériel ou spirituel, l'homme garde à l'esprit que celui-ci provient d'Hachem Lui-même, sous forme déguisée, dès qu'il en prend conscience, ce déguisement tombe et le malheur ou le décret qui pesait sur lui disparaît."**² Et il conclut en disant : **"Et c'est l'essence-même de la délivrance, pour chaque homme et en tout temps,** et c'est également le sens profond de l'exil de l'Egypte (בגרים@01) qui se trouve en chaque homme et en tout temps. C'est pourquoi il est écrit (Téhilim 118, 5) : 'מִן הַמִּצָּר קראתי י-ה' : [« Du malheur, je T'ai invoqué »] et encore (Téhilim 4, 2) : בצר הרחבתי לי : [« Dans l'adversité (Litt. "L'étroitesse") Tu m'as élargi »], ce qui constitue la délivrance elle-même."

L'enseignement de Guemara (Brakhot 33a) : "Tout homme qui possède de l'esprit est digne que le Beth Hamikdache soit reconstruit de son vivant" est ainsi expliqué au nom du Baal Chem Tov : **celui qui possède esprit et intelligence sait que le Saint-Béni-Soit-Il est avec lui et qu'il n'y a pas d'exil du tout.** Et même dans son exil, c'est comme s'il résidait "sous Sa vigne et sous Son figuier", tranquillement et sereinement, comme s'il se trouvait déjà après la reconstruction du Hamikdache. Puisse-t-il l'être de nos jours. Amen.

L'un des fondements d'une Emouna pure consiste à respecter l'injonction du verset, à savoir : « Sois intègre avec Hachem

1. C'est-à-dire la Emouna que tu as maintenue durant tout le long de l'exil (n.d.t)

2. La formule a été un peu modifiée.

ton D. » (18, 13) C'est ce que le Saint-Béni-Soit-Il avait ordonné à Avraham Avinou, le père de tous les croyants : « Marche devant Moi et sois intègre. » (Béréchit 17, 1) Le Bné Issakhar explique qu'Avraham Avinou mena une réflexion et une recherche personnelle qui le conduisirent à la conclusion qu'il y avait un Maître du monde, jusqu'à ce que se dévoile à lui le "Maître des lieux" qui lui dit alors : « Marche devant Moi et sois intègre », autrement dit : "Laisse de côté les recherches et la réflexion pour trouver une raison aux Mitsvot. Accomplis-les parce que le Roi les a ordonnées !" Pour reprendre ses propres mots :

« Afin de montrer à sa descendance après lui, qu'il est impossible de comprendre la finalité des Mitsvot et que c'est là l'essence de l'homme : les respecter, les pratiquer et les accomplir. Le Saint-Béni-Soit-Il lui dit : « Marche devant Moi, et sois intègre », à savoir : accomplis les Mitsvot comme te l'a ordonné Hachem ton D., et c'est en cela que réside ta réussite spirituelle. Et ne te fie pas à ton intelligence, qui est limitée par la matière, pour évaluer la raison des choses. Car le Saint-Béni-Soit-Il, qui est le Créateur et l'Auteur de toute chose, Lui-seul sait ce qui est bien pour nous et pour nos âmes. »

Le Chem Mi Chemouel (Parachat Chela'h 5677(1917)) écrit, dans le même esprit :

« Il est écrit : "Sois intègre avec Hachem ton D." et Rachi de commenter : "Alors, tu feras partie de son peuple et tu seras son partage." Une des conditions de l'intégrité consiste à ne pas sonder l'avenir et à **ne pas chercher à agir selon son intelligence, mais au contraire, à s'annuler devant la volonté d'Hachem.** A l'instar de ce que dirent les Bné Israël devant la mer Rouge : "Nous ne comptons que sur ce que dit le fils d'Amram."

Et de ce principe général découle également le fait que chacun doit être "intègre" et ne pas essayer d'être "plus intelligent que tout le monde", en faisant toutes sortes de calculs tels que : "Puisque la raison de cet interdit n'est pas valable

pour moi (d'après lui), **il m'est donc permis d'y déroger."**

La terrible et très triste histoire qui suit, nous a été rapportée par son protagoniste lui-même :

Eminent Rav, résidant aux Etats-Unis dans l'état de l'Arizona, Rav Avraham Aboulafia raconte ce qui lui est arrivé très récemment, cette année, la semaine de Parachat 'Houkat. Dans l'exercice de ses fonctions, afin de s'occuper d'une affaire de Guet, il dut se rendre à Toronto. Grâce à une providence toute particulière, l'agence de voyage lui trouva la dernière place dans un vol reliant les deux endroits, et il se hâta donc de prendre la route pour l'aéroport. Lorsqu'il monta dans l'avion, il constata que sa place était à côté de celle d'un goy de couleur, un homme à l'énorme carrure, immense. Il n'eut d'autre choix que de prendre place à côté de lui.

Dès qu'il se fut assis, le Rav, désirant gagner la sympathie du non-juif, entama la conversation et lui demanda comment il s'appelait.

« Chaaa... !, lui répondit-il. Pensant que son intention était de le faire taire, comme s'il disait "Chut !", il se tut et n'ouvrit plus la bouche. Afin d'accomplir la Mitsva de "Vous en parlerez en chemin", il ouvrit un livre de Torah sur la Paracha de "Zot 'Houkat Hatora (Voici le décret de la Torah)", et se plongea attentivement dans son étude approfondie. Au milieu de celle-ci, il sentit que le goy montrait un intérêt pour le livre ouvert devant lui, et qu'il ne cessait, lui aussi, d'y jeter un œil et d'en examiner l'intérieur. Après un certain temps, le goy désigna du doigt les deux mots חקת התורה et il demanda au Rav :

« Dis-moi, s'il te plaît, qu'est-il écrit dans ces deux mots ? »

Le Rav, comprenant que le goy n'avait aucune notion de l'hébreu, lui dit :

« Ce livre est un livre des juifs et il est écrit dans la langue sainte. »

Cependant, le goy s'obstina précisément sur ces deux mots et répéta :

« Qu'est-ce qui est écrit ici ?

-Il est écrit ici "Houkat Hatora" », lui répondit-il.

Et il lui apprit comment on les prononçait.

Tout en parlant, le goy souleva la manche de son vêtement et montra au Rav que sur son bras, étaient tatoués ces deux mots en hébreu : "חוקת התורה". Ce dernier, stupéfait, lui demanda quel rapport il y avait entre lui et 'Houkat Hatora.

« Dès que je suis né, lui expliqua-t-il, mon père m'a tatoué sur le bras ces deux mots. Il disait qu'il avait appris en Chine que le fait de tatouer ces mots-là sur le nouveau-né renfermait de grands secrets et des propriétés miraculeuses pour l'enfant pendant toute sa vie ! »

Le Rav comprit que cette histoire cachait **quelque chose de plus sérieux**. Il dit donc au goy qu'il ne croyait pas ce qu'il disait, et il tenta de diverses manières, de comprendre ce qui se déroulait sous ses yeux. Néanmoins, le goy lui dit que, lui aussi, **recherchait depuis déjà quarante ans la signification de ce tatouage, et il avait remué pour cela ciel et Terre sans succès**. Le Rav comprit qu'il n'avait pas la moindre idée sur le sujet, il n'en savait pas plus que ce qu'il lui avait déjà dévoilé. En guise de conclusion, l'homme lui dit : « Mon père est encore vivant, adresse-toi à lui et sonde ! » Le Rav lui demanda son numéro de téléphone. Dès qu'il descendit de l'avion, il l'appela et engagea la conversation avec lui (en anglais, bien entendu). Il commença par lui passer le "bonjour" de son fils.

« J'étais assis à côté de lui dans l'avion, lui dit-il, et j'ai eu le plaisir de le connaître. Je vous expose ma question : j'ai vu, tatoués sur son bras, deux mots de notre sainte Torah : "חוקת התורה". Peut-être auriez-vous la bonté de me raconter ce qui se cache là-dessous ? »

L'homme lui répondit, comme son fils précédemment, qu'il avait appris en Chine que si l'on tatouait ces mots sur le nouveau-né, cela comportait de grands secrets et des propriétés miraculeuses pour l'enfant pendant toute sa vie. Pas dupe le moins du monde, le Rav finit par lui dire : « S'il vous plaît, dites-moi la vérité ! » L'homme tenta bien de s'esquiver par divers prétextes, mais le Rav, par sa perspicacité, réussit à l'amener à avouer. Il éclata alors en sanglots et raconta :

« Je suis un Talmid de l'illustre Yéchiva de Poniévitch. En tant que Ba'hour, j'y **étudiais** et j'étais très **attaché** à mon Maître, le Gaon Rav Chakh. Durant cette période, je faisais preuve d'assiduité dans l'étude, et il en fut ainsi également après mon mariage ; je demeurai alors au Collel où je continuai à étudier la Torah. Un moment arriva où le poids de la subsistance se fit sentir de plus en plus, et c'est alors que l'on me proposa justement un emploi dans un bureau. Il s'agissait d'un travail à temps partiel, ce qui me permettrait de continuer à étudier la Torah la majorité de la journée. Je me rendis alors chez mon Maître, Rav Chakh, et je lui fis part de la "proposition". Le Rav pesa tous les aspects de la question et m'ordonna d'accepter cet emploi. Cela dura une certaine période. La plus grande partie de la journée, je m'adonnai à l'étude de la Torah, et je travaillai quelques heures (seul) dans ce bureau. Le joug de la subsistance s'allégea alors complètement.

Après un certain temps, il arriva quelque chose : la direction engagea une "femme de ménage" non-juive de couleur, afin de nettoyer les lieux durant les heures où je travaillais. Je me rendis immédiatement chez mon Rav, Rav Chakh, afin de lui demander quoi faire. Lorsqu'il entendit ce qui s'était passé, Rav Chakh trancha sans équivoque : « Il t'est **défendu** de continuer à travailler dans ces conditions, parce qu'il y a dans cela un **interdit grave de Yi'houd**.³ » A l'écoute de

3. Isolement avec une femme (n.d.t)

ce "décret", je me mis à supplier et à me lamenter : « Rav, que va-t-il advenir de la situation financière ? Cela va compromettre la paix de mon ménage... Les enfants demanderont du pain et je n'aurai rien à leur donner... ! »

Rav Chakh m'ouvrit le Choul'hane Aroukh Even Ha Ezer au chapitre 22, et me montra qu'il y était clairement stipulé qu'il était défendu de s'isoler avec une non-juive.

« Mais Rav, suppliai-je, quel rapport entre moi et une noire ? Je n'ai aucune affinité avec elle ! »

Mais Rav Chakh me répondit sans concession : « **N'essaie pas de faire l'intelligent, Zot 'Houkat Hatora, Zot 'Houkat Hatora** (C'est le décret de la Torah), **si la Torah interdit, c'est interdit** », voulant signifier : « Il n'y a pas lieu de philosopher avec les raisons, de demander : "quelle est la raison qu'avance la Torah ?" et d'en déduire que cette raison ne me concerne pas. » **Non ! Tout ce que la Torah a interdit et aussi tout ce que 'Haza'l ont interdit, est strictement interdit, sans équivoque et sans aucune autorisation !**

Mais, dans les faits, je ne réussis pas à surmonter cette épreuve. Je ne réussis pas à me dominer **en regard d'une perte de ressources** aussi importante, et je continuai à travailler à cet endroit. Je ne m'allongerai pas sur les détails, mais telles en furent les conséquences : je rejetai tout, je divorçai, j'abandonnai ma maison et mes jeunes enfants... Et je me mariaï avec cette non-juive. Nous partîmes vers son pays d'origine, et durant tout ce temps, je gardai devant moi cette vision de Rav Chakh qui me disait : « **N'essaie pas de faire l'intelligent, Zot 'Houkat Hatora, Zot 'Houkat Hatora** (C'est le décret de la Torah), **si la Torah interdit, c'est interdit !** » Cette vision me poursuivit jour et nuit, sans arrêt !

Lorsque mon fils naquit de cette non-juive, je l'appelai « Chakh » (c'est la raison pour laquelle le Rav crut, lorsque ce goy dit son nom qu'il prononça "Cha" qu'il voulait le faire taire. Il avait réellement voulu lui

dire son nom, mais seulement le ך de la fin resta muet car, comme on le sait, les goyim prononce le mot "Chakh" comme ils l'écrivent dans leur langue, soit : "Chah"). Je tatouai aussi immédiatement sur sa peau les mots "Houkat Hatora" afin de me rappeler l'ordre de mon Maître et de me souvenir où se trouve la raison de ma chute dans cet abîme et cet enfer ! Parce que je me suis cru **intelligent** et que **je pensai user de ruse pour contourner la Torah** en disant que **la raison donnée par la Torah pour interdire ne me concernait pas. Et vois où je suis arrivé... !** Depuis lors, ma vie n'en est plus une, en une seule chute, j'ai refermé sur moi-même ma propre tombe pour l'éternité, je suis rejeté à l'autre bout du monde, brisé pour toujours. (Et nous espérons que très bientôt, il reviendra au judaïsme et que s'accompliront à son sujet les paroles du prophète : « *Si tu es rejeté aux confins du monde, de là-bas, Il te ramènera.* ») »

Cela nous enseigne que si un homme dit : « Qu'y a-t-il de mal dans cet appareil ou qu'y a-t-il de mal à aller dans cet endroit douteux ? De toute façon, j'ai en horreur tout ce qu'il propose, je ne l'utilise que pour la partie bonne et utile (et la réalité montre qu'il n'y a rien de "bon" en cela). Quel rapport y a-t-il entre moi et le mauvais qu'il contient ? » Sache qu'il n'a aucune garantie et qu'il n'y a pas de calcul ou de discussion quand cela va à l'encontre de la volonté d'Hachem. L'expérience a déjà montré des dizaines, des centaines, voire des milliers de cas de "futés" qui sont descendus du haut niveau où ils se trouvaient jusqu'au plus profond du gouffre, et ils s'y trouvent encore plongés corps et âme. Puisse Hachem les prendre en pitié, eux et leurs enfants !

Vois ce qui est arrivé à cet homme qui, à cause de ses "intelligents calculs", a enfreint un interdit de la Torah : il est descendu vivant dans la tombe, ne trouve pas le repos de l'âme, et il raconte que constamment, l'image de son Maître est présente devant lui et lui crie sur un ton de reproche : "**Zot 'Houkat Hatora, Zot 'Houkat Hatora !**" Soyons plus sages et plus intelligents, en plaçant depuis le début, présent devant nos yeux, l'ordre de la Torah et préservons-nous

dès le départ grâce aux barrières que nous imposent la Torah et la sainteté des mœurs.

Et d'ailleurs, le domaine où le Yetser incite l'homme à être "intelligent à ses propres yeux", sous divers prétextes, en allant à l'encontre des décrets qu'instituent les grands de chaque génération, est celui où l'on constate une destruction de la religion. On a déjà expliqué que l'existence et l'essence de Hamane provenaient de "calculs personnels de l'homme" que le Roi Chaoul fit par un raisonnement a fortiori : « Si, se dit-il, pour un seul homme (trouvé mort dans la nature ; n.d.t), la Torah exige d'apporter une génisse à laquelle on brise la nuque, à plus forte raison pour toutes ces créatures (d'Amalek ; n.d.t). » (Yoma 22b) Aussi, il épargna Agag, de qui sortit Hamane. (Il est clair, bien entendu, que nous n'avons aucune idée ni ne pouvons comprendre qui était le Roi Chaoul. Néanmoins, la Torah nous enseigne par là quelque chose.) La réparation consiste donc à **avancer "naïvement" sans chercher à comprendre quoi que ce soit, et à accomplir les Mitsvot d'Hachem avec intégrité et sans chercher à les contourner.** C'est de cette manière que l'on accepte intégralement le joug de la Torah.

Voici une terrible histoire, au sujet de la défense du Yi'houd, que m'a racontée un grand Rav Tsadik, Rav de Eliske, qu'il a lui-même lue dans les archives de la communauté de Lissa, la ville où le Gaon Rabbi Yaakov, l'auteur du Nétivot Hamichpate (et d'autres ouvrages), occupa la fonction de Rav :

La fille du Nétivot était veuve, et la fille de celle-ci était sur le point de se marier. Elles voyagèrent une fois avec un charretier goy vers une certaine ville afin de faire des achats pour le mariage. Le goy connaissant la raison de ce déplacement, rusa pour les conduire jusqu'à chez lui. Là, il appela ses amis qui dépouillèrent les deux malheureuses de leur argent. Puis, ils les attachèrent avec des cordes et allumèrent le four pour les jeter dedans et les brûler vives afin qu'il ne

reste aucune trace d'elles. Entre-temps, ils posèrent l'argent sur la table et débattirent sur la manière de le partager. Soudain, la porte s'ouvrit et un officier allemand entra dans la maison. Les ravisseurs s'enfuirent et l'officier les libéra. Il leur rendit leur argent et les conduisit jusqu'à une auberge dans la ville.

Dans la nuit, le Nétivot vint en rêve à sa fille et lui dit :

« Sache que je suis intervenu dans votre malheur. **Je suis monté très haut dans le Ciel, j'ai demandé miséricorde pour vous, et je n'y suis pas parvenu**, parce que vous avez enfreint la défense du Yi'houd avec ce goy. **Je suis donc monté encore plus haut**, et j'ai supplié qu'intercède en ma faveur le mérite de la Torah que j'ai propagée dans le peuple d'Israël grâce à mon livre "Nétivot Hamichpate"... , et je vous ai sauvées. **Dorénavant, veillez scrupuleusement à l'interdit du Yi'houd !** »

Sa fille raconta tout cela devant les chefs de la communauté et ils le consignèrent dans les archives communautaires en souvenir.

Dès lors, si l'on y regarde d'un peu plus près, le cas dont il s'agissait ne concernait qu'un interdit Dérabanane (parce que le Yi'houd de deux femmes avec un goy n'est que d'ordre rabbinique). Or, ce que nos Rabbanim, dans toutes les générations, ont cherché à éloigner et sur lequel ils ont décrété un interdit formel, n'est pas moins que cela. Rav Wozner, le "Chévète Halévi", a décrété formellement qu'il était interdit de s'isoler avec ces "appareils". Rappelons-nous que ses deux femmes étaient condamnées à être brûlées, et le Nétivot en personne essaya d'intervenir et n'y réussit pas de premier abord avant de remuer Ciel et Terre pour annuler le mauvais décret qui pesait sur elles. Veillons à nous-mêmes et soyons ainsi préservés de tout mal. Et de cette manière, méritons au contraire, une existence bonne, longue, et heureuse !

"בליל זה יבכיון ויילילון בני"

הננו להודיע על מספרי הטלפון אליהם יהיה ניתן לשמוע
דרשת נהי קינה ומספד ממורנו
הגה"צ רבי אברהם אלימלך בידרמן שליט"א
מיוחד לליל תשעה באב תשפ"ה לפ"ק

מספרי טלפון בארה"ב

קול הלשון:

(718) 906-6444 / (605) 313-6870

Monsey: (845) 678-3337
Lakewood: (732) 806-8199
Los Angeles: (310) 659-8000
Montreal: (514) 667-3599
Toronto: (416) 800-2146
Eretz Yisroel: 03-929-0709

קול מבשר:

(212) 444-1100

Monsey: (845) 414-1100
Monroe & Upstate: (845) 351-1200
ארה"ק : 072-333-3111

פרדס שלמה: (718) 480-5222

קו מיוחד לליל ת"ב:

347-841-7294

מספרי טלפון בארה"ק

קו החבורות

אידיש - 0-723-723-720

לשה"ק - 0-723-723-730

מספר ארה"ב: 605-313-6870

קול הלשון:

אידיש - 03-617-1122

לשה"ק - 03-617-1123

מספר ארה"ב: 605-313-6676

קול הבאר: 073-2-122-100

קול הדף: 02-64-000-22

קוים מיוחדים לליל ת"ב:

02-30-242-31/074-717-2000

0799-2000-40/08-313-6666

South Africa:

115-680-938

שווייץ:

445-087-456

אוסטרליה:

390-216-884

צרפת:

980-091-256

ענגלאנד:

208-191-7000

גבאים המעוניינים לשדר השיעור בליל
ת"ב בבתי מדרשם ניתן לפנות:

geula@kolhl.com

ולכתוב בנושא: שידור של הגה"צ ר"א בידרמן
שליט"א - ולציין שם ביהמ"ד וטלפון אחראי

שיעורים ודרשות בענייני ת"ב משנים קודמות:

ארה"ק: אידיש 0723-723-720 לשה"ק 0723-723-730

קול הלשון: 03-617-1111 | קול הדף: 02-640-00-20

קול הבאר: 073-2-122-100

ארה"ב: 605-313-6870

קול הלשון: (718-906-6444) להקיש 1 - 2 - 6 - 7

ויה"ר שנזכה לראות בנין בית המקדש בתפארתו במהרה בימינו אמן